

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de conseillers votants : 10

**LISTE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU 12 JUILLET 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 12 juillet à 17h00, le Bureau communautaire de la Communauté de communes Val'Éyrieux, dûment convoqué le 6 juillet 2023, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, à la pépinière d'entreprises Pôleyrieux, sous la présidence de M. le Dr Jacques CHABAL.

Étaient présents : Dr Jacques CHABAL, M. Michel VILLEMAGNE, Mme Monique PINET, M. Yves LE BON, M. Antoine CAVROY, M. Patrick MARCAILLOU, M. Roger PERRIN, M. Thierry GIROT, Mme Monique ROZNOWSKI, M. Florent DUMAS.

Absent excusé : M. Nicolas FREYDIER.

Secrétaire de séance : M. Florent DUMAS.

Le procès-verbal du Bureau communautaire du 12 juin 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents ou légalement représentés.

Délibération n° 2023-0712001 examinée le 12/07/2023 - Convention d'occupation des locaux de l'école de musique avec la commune de St Agrève

→ Le Bureau communautaire, **à l'unanimité**, adopte la convention d'occupation des locaux de l'antenne de l'école de musique de St Agrève ; donne délégation au Président pour signer la convention d'occupation ; autorise le Président à faire le nécessaire quant à l'exécution de la présente et à signer toutes pièces s'y rapportant.

Délibération n° 2023-0712002 examinée le 12/07/2023 - Convention d'occupation des locaux de l'école de musique avec la commune du Cheylard

→ Le Bureau communautaire, **à l'unanimité**, adopte la convention d'occupation des locaux de l'antenne de l'école de musique du Cheylard ; donne délégation au Président pour signer la convention d'occupation ; autorise le Président à faire le nécessaire quant à l'exécution de la présente et à signer toutes pièces s'y rapportant.

Délibération n° 2023-0712003 examinée le 12/07/2023 - Renouvellement de la station d'épuration, commune de St Pierreville : avenant n° 1 sur le lot n° 2 - Réseaux de transfert

→ Le Bureau communautaire, **à l'unanimité**, approuve l'avenant n° 1 pour le lot n° 2 du marché de travaux de renouvellement de la station d'épuration de St Pierreville, attribué au groupement CHRISTIAN FAURIE TP / BOUCHARDON FRERES SA ; autorise Monsieur le Président à signer cet avenant n° 1 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.